



Formation Jardiniers Formateurs CNJCF 2013

Le **CNJCF** (Conseil National des Jardins Collectifs et Familiaux) a été créé en 2007 par la FNJFC, Jardinot et la SNHF avec pour premier objectif de traiter des problèmes législatifs communs aux jardins collectifs. Cette association, ouverte à d'autres organisations nationales du même type est la plus grosse organisation française de jardiniers amateurs.

Le CNJCF a ensuite décidé de développer des outils au service de tous les jardiniers amateurs pour leur permettre de faire évoluer leurs pratiques de jardinage car le respect de l'environnement, la maîtrise des risques sanitaires, la santé et l'alimentation sont des impératifs qui s'imposent à notre époque au profit des générations futures. Les jardiniers, par leurs actions individuelles et collectives et en liaison avec les autres acteurs œuvrant dans le même sens, ont la volonté de s'engager dans cette voie.

Le CNJCF, d'une part et l'association les Jardiniers de France d'autre part ce sont mis d'accord sur un projet de formation permettant aux jardiniers d'évoluer vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement et tout particulièrement de réduire l'usage des pesticides en harmonie avec les directives ECOPHYTO 2018 et avec l'Accord cadre ZNA du 02 avril 2010.

Un Comité Technique du CNJCF a élaboré une Charte en 14 principes qui sous-tendent le projet de formation. Le CNJCF et Jardiniers de France ont ensuite confié à des professionnels de l'enseignement agricole (CFPPA) le soin de préparer des modules pédagogiques qui seront dispensés par leurs soins aux jardiniers intéressés, appelés Jardiniers Formateurs.

Ces **Jardiniers Formateurs** auront ensuite la tâche de rediffuser localement ce qui leur aura été enseigné. De nombreuses associations proposent déjà des conférences, mais l'objectif de la formation proposée est de donner à des jardiniers déjà avertis et intéressés les bases techniques et pédagogiques nécessaires à la transmission de leurs connaissances.

Cette action de formation est soutenue financièrement (75 %) par le MEDDE (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) et l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) dans le cadre du plan Ecophyto 2018 et s'ajoute à l'action « **jardiner autrement** » dont la SNHF a la charge.

Une modification durable des pratiques des jardiniers ne peut se construire sans l'acquisition de bases solides permettant :

- de bien appréhender le fonctionnement de la plante dans son environnement (sol, climat, flore, faune...)
- d'adopter des méthodes de jardinage adaptées (rotation, association, paillage, gestion de l'eau, compostage ...).

4 sessions de formation ont eu lieu en 2011/2012, à Brie-Comte-Robert, Dijon, Tours et Lyon.

Le programme 2013 prévoit 3 sessions qui débiteront aux dates suivantes :

- **Bordeaux** : 16 mars
- **Carpentras** : 06 avril
- **Brie Comte Robert** : 20 avril

La Formation comprend 2 parties :

- une partie à distance avec sur la plateforme **Form@gri** du Ministère de l'agriculture : elle suppose une connaissance de base de l'informatique et de l'usage d'internet. Cette formation à distance permettra une (re)mise à niveau des connaissances de base. Le temps moyen pour l'ensemble de la formation à distance est d'environ 50 heures, soit une dizaine d'heures par mois.
- 6 regroupements dans un CFPPA. Ils ont lieu le samedi et sont espacés de 3 à 4 semaines selon la période.

Les frais de déplacement seront pris en charge par la FNJFC sur présentation des justificatifs.

Le **Jardinier Formateur** bénéficiera d'un suivi individuel par les enseignants du CFPPA.

Le parcours de formation, accessible sur la plateforme de formation Form@gri, contient l'auto positionnement, les ressources de mise à niveau et les travaux pratiques ainsi qu'un espace d'échanges (messagerie, forums...) permettant de dialoguer avec un enseignant référent et tous les stagiaires du groupe.

Chaque stagiaire doit donc disposer d'une adresse mail, d'un micro-ordinateur disposant d'une connexion Internet et d'un logiciel de navigation internet.

Une **mallette pédagogique** contenant du matériel d'animation et divers documents de référence, ainsi qu'une attestation de suivi seront remises à chaque Jardinier Formateur à l'issue de la formation entièrement gratuite pour le bénévole.

Le jardinier ainsi formé devra s'engager auprès de l'association qui l'aura désigné à assurer au minimum 12 ateliers de formation (d'une demi-journée avec au moins 20 personnes présentes) par an pendant 3 ans.

RAPPEL DES PRÉ-REQUIS

- Être un jardinier confirmé
- Accepter les 14 principes de la Charte
- Avoir une maîtrise minimum de l'informatique
- Avoir un accès à Internet et une imprimante couleur
- Être assidu aux séances de formation
- S'engager à animer des ateliers de formation